



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Reprise du programme de formation de lutte contre le harcèlement scolaire

---

### Information sur la reprise du programme de formation de lutte contre le harcèlement scolaire - septembre 2023

#### **Division / Service**

#### **Bureau / Département**

Etablissements et Vie Scolaire

Affaire suivie par : Eric Metzdorff / Fatima Marzouk

Tél : 01 57 02 62 53

Mél : [eric.metzdorff@ac-creteil.fr](mailto:eric.metzdorff@ac-creteil.fr)

---

*Texte adressé à Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement*

*Mesdames et Messieurs les IEN de circonscription*

*S/C Mesdames et Monsieur les IA DASEN*

*Annexes : - Guide d'utilisateur*

- Lettre de mission pour les coordonnateurs en collège*
  - Livret de formation des élèves ambassadeurs - pHARe*
  - Fascicule à l'usage des parents sur la prévention numérique*
- 

Le programme de lutte contre le harcèlement scolaire à l'école, pHARe est un plan global de prévention et traitement des situations de harcèlement. Mis en place depuis 2021, généralisé aux écoles et collèges à la rentrée 2022, il est étendu aux lycées à la rentrée 2023. Ainsi 100% des écoles et des établissements devront mettre en œuvre ce programme.

Il repose sur la mobilisation des équipes éducatives et des élèves :

- un coordonnateur en collège et un référent en lycée qui aura pour mission d'accompagner la mise en œuvre du plan de prévention et de la saisie des actions sur la plateforme ;
- une équipe ressource chargée de mettre en œuvre le protocole de prise en charge des situations de harcèlement dans chaque circonscription du premier degré et dans chaque établissement du second degré. Une équipe programme qui organise 10 heures d'apprentissage annuelles autour du développement des compétences psycho-sociales ;
- des élèves ambassadeurs ;
- l'organisation d'ateliers de sensibilisation à l'attention des familles ;
- la participation à au moins un des trois événements annuels (journée nationale du 09 novembre 2023, le concours NAH en janvier-février 2024, le Safe Internet Day pour un internet plus sûr le 06 février 2024).

La plateforme évolue dans ses fonctionnalités. Un protocole national de traitement des situations est mis à la disposition des équipes sur la plateforme pHARe. L'ensemble des actions menées par les écoles et les établissements donnent lieu à l'obtention d'un label. La labellisation comporte désormais 3 niveaux (engagement, approfondissement, expertise).

Afin de vous accompagner dans la prise en main rapide de l'outil, nous mettons à votre disposition un guide utilisateur, une proposition de lettre de mission pour les coordonnateurs en collège, le livret de formation des élèves ambassadeurs et un fascicule à l'usage des parents sur la prévention numérique.

**Le conseiller technique « établissements et vie scolaire »**

**Éric METZDORFF**